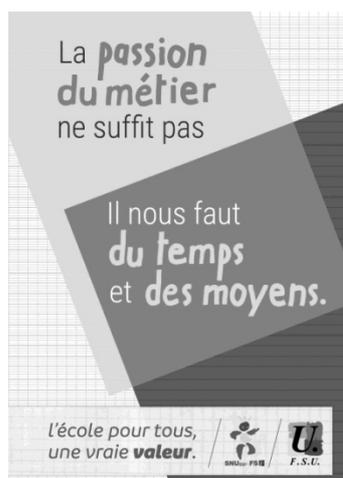
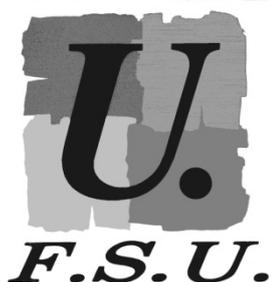




Syndicat National Unitaire
des Instituteurs
Professeurs des Ecoles
et PEGC



☎ 04 75 64 32 02
snu07@snuipp.fr
Site: 07.snuipp.fr



Privas, le 22 septembre 2016

Les co-Secrétaires départementaux

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Place André Malraux
BP 627
07000 PRIVAS

Réf: JSDA16085

Objet: intervention intrusive de gendarmes auprès des directrices-teurs d'écoles

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

A plusieurs reprises nous vous avons alerté suite aux témoignages de collègues directrices-teurs rendant compte de l'intervention « intrusive » et « pressante » de gendarmes venus exiger dans leur école la mise à disposition de leur numéro de téléphone portable personnel. Usant même d'intimidations, ils indiquent, lors de refus, qu'ils rendraient compte « nominativement » auprès du Préfet ! Cette pratique dont nous avons eu témoignage dès les premiers jours de la rentrée se poursuit. En effet, ce lundi 19 septembre deux nouvelles interventions nous ont été restituées.

Ces méthodes sont aussi choquantes qu'inadaptées. Le mensonge de la ministre à la presse le 24 août ne saurait justifier cette intrusion et cette pression dans le domaine privé. En effet, celle-ci annonçait que ses services disposaient d'un fichier des numéros de portables de tous les directeurs. Nous avons déjà dénoncé les méthodes qui ont consisté dans des circonscriptives à récupérer tous les numéros de portable personnels que des collègues avaient pu donner à une occasion ou une autre ou encore à faire pression individuellement dans le cadre de réunions de rentrée de directrices-teurs. Nous avons dit et maintenons que « *Ces pratiques sont illégales et indignes pour ceux ou celles qui s'y sont prêtés!* ».

Lors de nos précédentes interpellation vous nous avez indiqué prendre contact avec la hiérarchie de la gendarmerie. De toute évidence votre interlocuteur n'en a pas tenu compte.

Nous avons relayé ces incidents au niveau national pour une intervention au ministère. Nos collègues nous ont indiqué qu'ils n'avaient pas connaissance de situations similaires dans d'autres départements ! Nous sommes donc interrogatifs. S'agit-il d'une initiative autonome de la gendarmerie ou d'une commande de l'éducation nationale ?

Dernière information, lors d'une réunion de travail au ministère, les représentants de la ministre ont indiqué qu'au regard de la réalité du fonctionnement des écoles, le répertoire des téléphones portables des écoles avait toutes les chances d'être « abandonné ». Cela confirme que la ministre était dans une opération de communication « incontrôlée » lors de cette annonce. Opération dont on ne peut que constater qu'elle a abouti à une succession d'irrégularités et de pratiques illicites !

Enfin, lors du CTSD du 1^{er} septembre, Madame la secrétaire générale, référente « sécurité » pour le département, nous a donné l'assurance que le répertoire serait nettoyé de tous les numéros de portables qui n'auraient pas fait l'objet d'un accord explicite écrit (c.f formulaire transmis aux directrices-teurs en début d'année)

Nous vous demandons donc de nous faire connaître l'action déterminée que vous ne manquerez pas de mener pour que les pratiques décrites cessent.

Dans l'attente du respect des droits des personnels et de vous lire, recevez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos meilleures salutations.

Elvire BOSCH

Houria DELBOSC

Jimmy SANGOUARD